



*Document destiné au site Web*

# **Aires protégées africaines pour les populations et la nature**

## **Contenu de l'APAC pour les volets et les thèmes transversaux**

Palais des congrès de Kigali  
Kigali, Rwanda  
7 au 12 mars 2022



## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| Liste d'acronymes.....   | 3  |
| Introduction.....  | 4  |
| Objectifs du Congrès des aires protégées en Afrique.....   | 6  |
| Volet 1 : Aires protégées et conservées (APC).....   | 9  |
| Volet 2 : Personnes.....   | 11 |
| Volet 3 : Biodiversité.....  | 14 |
| Thème transversal 1 : Gouvernance.....   | 16 |
| Thème transversal 2 : Les conflits.....  | 18 |
| Thème transversal 3 : Changement climatique.....   | 20 |
| Thème transversal 4 : Science, technologie et connaissances indigènes.....   | 23 |
| Thème transversal 5 : Financement durable.....   | 25 |
| Thème transversal 6 : Infrastructure matérielle.....   | 27 |
| Atelier de pré-congrès : Les jeunes sont les futurs gardiens des aires protégées et conservées - Résumé.....                     | 30 |
| Atelier de pré-congrès : Respecter le rôle des peuples autochtones et des communautés locales dans la conservation - Résumé..... | 30 |
| Annexe 1: Note informelle sur les aires protégées et conservées (APC) pour l'APAC.....   | 31 |
| 1. Aires protégées appartenant à l'État.....   | 31 |
| 2. Autres mesures efficaces de conservation par zone (OECMs).....  | 31 |
| 3. Aires protégées privées (PPA).....  | 32 |

## Liste d'acronymes

|       |   |
|-------|---|
| APAC  | Congrès sur les aires protégées en Afrique  |
| BAD   | Banque africaine de développement   |
| ALU   | Université du leadership africain   |
| CMAE  | Conférence ministérielle africaine sur l'environnement  |
| UA    | Union africaine   |
| AWF   | African Wildlife Foundation   |
| CBD   | Convention sur la diversité biologique  |
| CBNRM | Gestion communautaire des ressources naturelles   |
| CBO   | Organisation à base communautaire   |
| CdP   | Conférence des Parties  |
| OSC   | Organisation de la société civile   |
| EbA   | Adaptation basée sur les écosystèmes  |
| UE    | Union Européenne  |
| CCCC  | Convention-cadre sur les changements climatiques  |
| PIB   | Produit intérieur brut  |
| ICCA  | Aires conservées par les autochtones et les communautés   |
| OING  | Organisation internationale non gouvernementale   |
| IPBES | Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques |
| IPLC  | Peuples autochtones et communautés locales  |
| UICN  | Union internationale pour la conservation de la nature  |
| NbS   | Solution fondée sur la nature   |
| NBSAP | Stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité   |
| NDC   | Contributions déterminées au niveau national  |
| NEPAD | Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique  |
| ONG   | Organisation non gouvernementale  |
| OECM  | Autres mesures efficaces de conservation par zone   |
| APC   | Aires protégées et conservées   |
| PES   | Paiements pour services environnementaux  |
| PPA   | Aires protégées privées   |
| Q&A   | Questions et réponses   |
| REDD+ | Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts                                |
| ODD   | Objectifs de développement durable  |
| SMART | Spécifique, Mesurable, Atteignable, Pertinent et Temporel   |
| TEEB  | L'économie des écosystèmes et de la biodiversité  |
| UNCCD | Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification   |
| CMAF  | Commission mondiale des aires protégées   |
| WWF   | Fonds mondial pour la nature  |

## Introduction

L'APAC a pour but d'améliorer le statut de la conservation en Afrique en engageant les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi que le monde universitaire à façonner l'agenda des aires protégées et conservées d'Afrique afin de mieux en faire bénéficier les populations et la nature. Les participants partageront leurs expériences sur l'importance des aires protégées et conservées pour le développement de l'Afrique, de ses habitants et de la nature, en abordant des défis majeurs tels que : a) l'importance d'une gestion efficace des APC et de la biodiversité pour relever les multiples défis auxquels l'Afrique est confrontée, notamment le changement climatique, les pandémies et la viabilité financière, b) le rôle des populations locales dans la gestion des APC au profit des personnes et de la nature, et c) les solutions pour harmoniser la conservation et le développement humain dans le cadre de la vision 2063 de l'Union africaine.

Ce document contient le contenu technique de l'APAC. Le Congrès sur les aires protégées en Afrique s'articule autour de 3 volets et de 6 thèmes transversaux. L'objectif de ces volets et thèmes est le suivant :

1. Volet 1 (*Aires protégées*) : Promouvoir des réseaux efficaces et bien gérés d'aires protégées et conservées en Afrique.
2. Volet 2 (*Populations*) : Les populations et les aires protégées et conservées : Vers un bien-être mutuel,
3. Volet 3 (*Biodiversité*) : La biodiversité de l'Afrique comme base de la vie sur le continent.
4. Thème transversal 1 (*Gouvernance*) : Mécanismes de gouvernance pour sauvegarder la biodiversité et les aires protégées et conservées en Afrique.
5. Thème transversal 2 (*Conflits*) : La résolution des conflits liés à l'utilisation des ressources comme moyen d'assurer la sécurité et la conservation au sein et autour des aires protégées et conservées en Afrique.
6. Thème transversal 3 (*Changement climatique*) : Assurer un avenir résilient au climat pour la nature et les personnes dans et autour des aires protégées et conservées en Afrique.
7. Thème transversal 4 (*Science, technologie et connaissances indigènes*) : Contribution de la science, de la technologie et des connaissances indigènes à la gestion et à l'efficacité des aires protégées et conservées en Afrique.
8. Thème transversal 5 (*Financement durable*) : La résilience et la durabilité financières sont la clé du succès à long terme des aires protégées et conservées en Afrique.
9. Thème transversal 6 (*Infrastructure physique*) : Réduire l'impact des infrastructures physiques sur les écosystèmes et la biodiversité dans les paysages clés d'Afrique.

Les concepts des 3 volets et des 6 thèmes transversaux ont été développés par un total de 54 experts provenant de diverses régions d'Afrique et de diverses organisations. Chaque axe et thème transversal a un responsable et un co-responsable. La figure 1 présente un résumé du congrès. Un appel à propositions sera lancé au début du mois de juin 2021 pour des contributions à ces sessions sur les volets et les thèmes transversaux, pour des événements parallèles (environ 60 à 80 au total) et des espaces pour des posters, des stands et des pavillons dans le hall d'exposition. Ce document fournit les informations de base nécessaires pour s'engager avec l'APAC par le biais d'événements parallèles, l'utilisation du hall d'exposition, et l'engagement avec les volets et les thèmes.

L'annexe 1 est une note informelle sur les aires protégées et conservées (APC) pour l'APAC. Dans le passé, il y a eu une tendance nationale et mondiale à se concentrer sur les domaines de conservation appartenant à l'État et contrôlés par lui. Cette tendance est en train de changer et l'APAC contribuera à faire évoluer le discours pour englober diverses formes d'aires conservées par les communautés, d'aires privées protégées et conservées, ainsi que des aires protégées officielles appartenant à l'État. Ces différents types d'APC peuvent tous entrer dans les catégories I-VI des aires protégées de l'UICN, même s'ils ne sont pas tous officiellement reconnus comme tels. Ce sont ces combinaisons d'APC qui créent et soutiennent un paysage de conservation intégré, plus résilient, adaptable et utile. La présente annexe résume chacune de ces trois grandes catégories.

Dans les pages suivantes, les volets et les thèmes transversaux sont présentés. Ces concepts sont développés par les équipes d'experts respectives (identifiées) et ils sont une indication du type d'orientation que nous souhaitons avoir en mettant chacune de ces questions sur la table.

## Objectifs du Congrès des aires protégées en Afrique

**Préambule :** L'Afrique est immensément riche en biodiversité, qui représente un quart de la biodiversité mondiale. Le continent abrite les plus grands assemblages de grands mammifères de la planète. Les écosystèmes de l'Afrique s'étendent des récifs coralliens et des mangroves aux déserts, des forêts méditerranéennes aux forêts tropicales, des prairies et des savanes tempérées, subtropicales et montagnardes aux montagnes couvertes de glace. Les questions environnementales s'étant mondialisées, les gouvernements africains ont adopté de nombreux accords régionaux et mondiaux<sup>1</sup> sur l'environnement, la biodiversité et le développement durable. Dans tous ces engagements, le succès dépendra de l'arrêt et de l'inversion de la perte de biodiversité aux niveaux national et local, pour lesquels les aires protégées et conservées<sup>2</sup> représentent un mécanisme de premier ordre soutenant de multiples interventions. Avec les nouveaux objectifs décennaux sur la biodiversité et le climat qui doivent être fixés par la Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB) et la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULD), les aires protégées et conservées représentent un mécanisme essentiel pour soutenir de multiples interventions. L'objectif primordial de l'APAC est d'insister sur la mise en œuvre des actions convenues pour mettre un terme à la perte de biodiversité et à la dégradation des sols, lutter contre le changement climatique et soutenir la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) en utilisant les aires protégées et conservées comme mécanisme de mise en œuvre. Il est essentiel de comprendre les facteurs sous-jacents de la perte de biodiversité et d'y remédier de manière pratique, et l'économie mondiale post-COVID-19 doit refléter la réalité selon laquelle nos vies et nos économies dépendent de la nature. Les interventions liées au changement climatique, telles que les émissions faibles en carbone et les émissions nettes nulles, ne sont pas suffisantes en soi pour une économie post-pandémique durable et résiliente. La gestion efficace et durable des aires protégées et conservées doit rester l'épine dorsale pour assurer la résilience face aux chocs.

À l'appui de ce qui précède, les objectifs de l'APAC sont les suivants :

1. **Faire un plaidoyer fort en faveur du leadership et de l'engagement de l'Afrique pour mettre en œuvre une vision du développement donnant la priorité à la nature et aux aspirations sociétales pour des résultats durables et résilients.**
2. **S'accorder sur des actions pratiques pour promouvoir la valeur et le rôle des aires protégées et conservées afin de renforcer la résilience, soutenir le développement durable, le bien-être humain.**
3. **S'accorder sur les facteurs sous-jacents de la perte de biodiversité et chercher à obtenir des engagements de la part des gouvernements des pays africains et des pays développés pour y remédier de manière globale.**
4. **Convenir de mesures pratiques pour améliorer la gouvernance et la gestion efficaces des aires protégées et conservées afin d'atteindre leurs résultats en matière de biodiversité et de société, et de garantir la durabilité sociale et environnementale.**
5. **Convenir de mesures pratiques pour reconnaître, valoriser et faire respecter les droits, les responsabilités et les rôles des populations autochtones, des communautés locales et des jeunes dans la conservation de la nature.**
6. **S'accorder sur des messages clés et des plates-formes efficaces pour plaider en faveur des aires protégées et conservées, afin qu'elles figurent en bonne place dans les agendas des gouvernements, de la société, des communautés locales, du secteur privé et des**

<sup>1</sup> Il s'agit, par exemple, de l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable (ODD), du Programme africain de stimulation verte (2021), de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, des objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité après 2020 et des accords sur le changement climatique. En outre, il existe des décisions régionales et internationales qui ont été ratifiées par les gouvernements africains. Il s'agit, par exemple, des résolutions de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement et des décisions de la CMAE, ainsi que de la stratégie de l'UA sur le commerce illégal des espèces sauvages et de la stratégie régionale africaine sur les espèces sauvages.

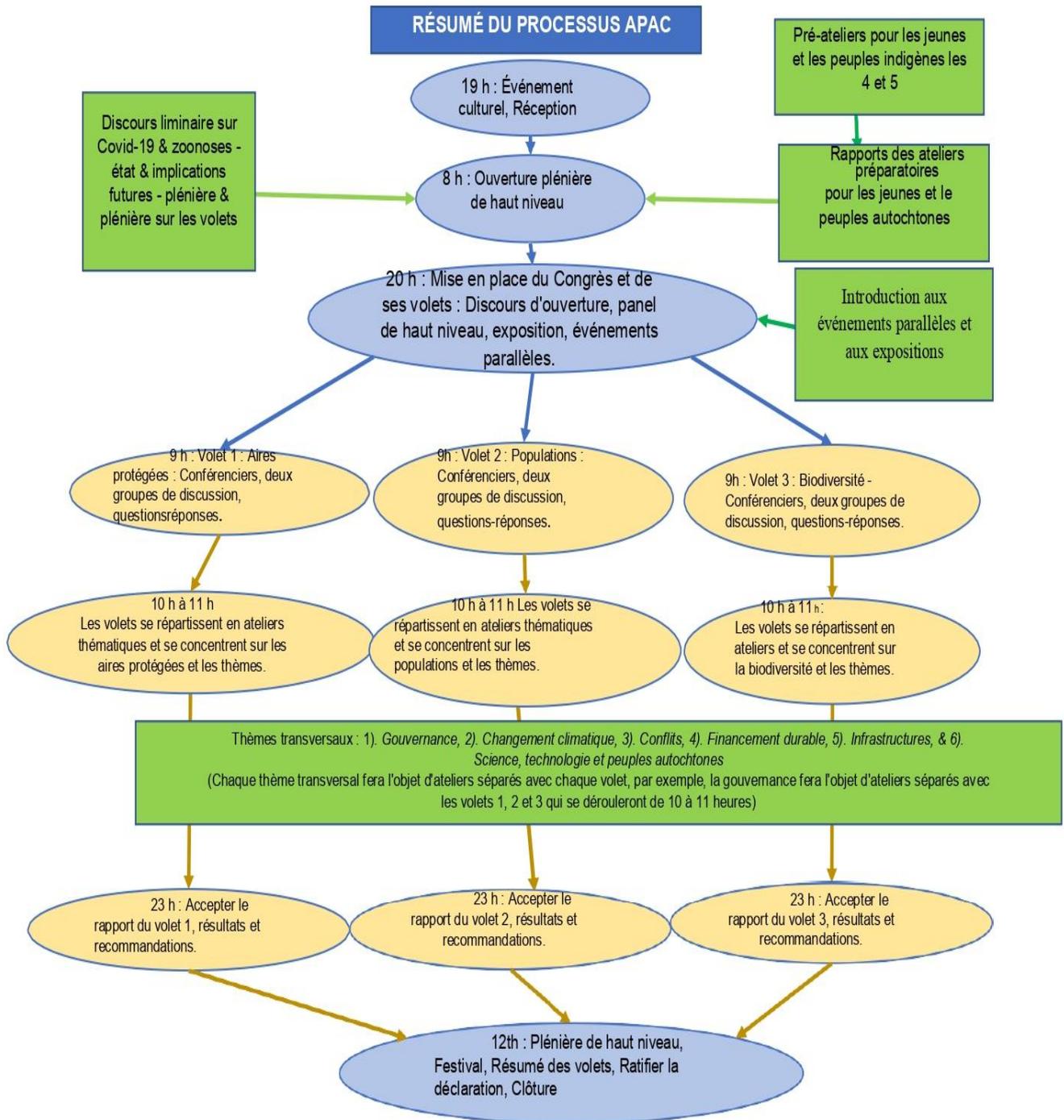
<sup>2</sup> Une aire protégée désigne « Une aire géographiquement définie qui est désignée ou réglementée et gérée pour atteindre des objectifs de conservation spécifiques » (CDB, 1992), tandis que « Autres mesures de conservation efficaces par zone (OECM) désigne « Une aire géographiquement définie autre qu'une aire protégée, qui est régie et gérée de manière à obtenir des résultats positifs et durables à long terme pour la conservation in situ de la biodiversité, avec les fonctions et services écosystémiques associés et, le cas échéant, les valeurs culturelles, spirituelles, socio-économiques et autres valeurs pertinentes au niveau local » (CDB, 2018).

**partenaires, dans le cadre des efforts de rétablissement post-pandémie positifs pour la nature.**

7. **Lancer** *des réseaux, des partenariats et des mécanismes de coopération panafricains efficaces pour soutenir la gestion effective des aires protégées et conservées et assurer leur durabilité à long terme, notamment un accord de coopération, une plateforme des directeurs et un fonds de conservation.*

**Feuille de route pour l'APAC :** L'APAC aboutira à l'adoption du « Plan d'action de Kigali pour les aires protégées et conservées en Afrique », ancré dans les objectifs, le consensus émergent et les recommandations du Congrès. En amont de l'APAC, les chefs d'État, les ministres et les représentants des agences gouvernementales seront invités à préparer et à faire des déclarations soutenant ces engagements pendant le congrès. À l'appui de ces engagements, chaque thème transversal du congrès proposera des actions qui contribueront au « Plan d'action de Kigali pour les aires protégées et conservées en Afrique ».

**Figure 1: Résumé du processus global du Congrès**



## Volet 1 : Aires protégées et conservées (APC)

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| Responsable, co-responsable | Samuel Kasiki et Ibrahima Gueye  |
| Autres membres              | Richard Ndiga, Leo Niskanen, Thomas Sberna, Howard Hendricks   |
| Titre                       | Promouvoir des réseaux efficaces et bien gérés d'aires protégées et conservées en Afrique.   |
| Sommaire                    | Les APC d'Afrique abritent les paysages terrestres et marins et les espèces les plus biodiversifiées, les plus emblématiques et les plus importants de la planète. Leur efficacité et leur bonne gestion sont importantes pour leur rôle dans la conservation et la protection de la biodiversité, et parce qu'elles représentent le patrimoine naturel et culturel de l'Afrique. Ils constituent des atouts économiques importants pour les gouvernements, la société civile, les populations autochtones, les communautés locales et le secteur privé.   |
| Introduction                | Les APC sont des pierres angulaires de la conservation mondiale, et la plupart des nations reconnaissent leur valeur et désignent des zones de terre et d'eau pour protéger les écosystèmes, la beauté des paysages et le patrimoine culturel associé. L'Afrique compte plus de 8 000 aires protégées. Le domaine officiel des aires protégées s'est étendu au point de représenter actuellement la plus grande utilisation planifiée des terres au monde. Les OECM et les aires protégées gérées par le secteur privé, y compris par les communautés, deviennent des atouts importants. Cependant, d'importants changements dans l'utilisation des terres, l'augmentation de la population humaine, l'urbanisation rapide et non planifiée, la surexploitation des ressources et le changement climatique menacent la conservation en Afrique. Ces facteurs ont entraîné des pertes importantes de biodiversité et des déclin des populations d'espèces, même dans les aires protégées. Il est nécessaire d'évaluer et d'améliorer la gestion et la gouvernance efficaces des APC pour la nature et les populations africaines. |
| Vue d'ensemble              | Ce volet résume l'étendue des APC terrestres et marines en Afrique, et indique si elles sont officiellement classées, gérées par le secteur privé ou conservées par les communautés. Il démontrera le statut actuel et le niveau d'efficacité de tous les modèles de gestion des APC, y compris les défis politiques et les solutions, et démontrera la représentativité de la conservation et la connectivité par le biais de réseaux d'aires pour garantir la biodiversité et les écosystèmes. Ce volet mettra en évidence les défis auxquels sont confrontés les APC et invitera les pays africains à créer une connectivité de conservation des meilleures pratiques. Le volet explorera comment les différents secteurs de la société - État, société civile, communautés et secteur privé - font face à des défis différents en ce qui concerne les APC.   |
| Champ d'application         | Ce volet se concentrera sur les APC d'Afrique détenus/gérés et cogérés par les gouvernements, les communautés et le secteur privé, et démontrera l'efficacité de leur gestion, les lacunes en termes de capacités, et l'importance de ces sites pour la conservation et les populations, tout en cherchant des solutions aux défis auxquels les APC sont confrontés au 21 <sup>ème</sup> siècle.   |
| Objectifs                   | Les objectifs du volet APC sont les suivants : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réfléchir au statut et à l'efficacité des aires protégées terrestres et marines d'Afrique sous gestion gouvernementale, ainsi que des aires conservées par les communautés et les particuliers et des OECM, sur la base des catégories d'aires protégées de l'UICN-WCPA.</li> <li>2. Évaluer comment les APC peuvent être plus efficaces pour conserver le patrimoine culturel et les traditions de l'Afrique, y compris les sites du patrimoine mondial.</li> <li>3. Évaluer comment les aires protégées fournissent des services écosystémiques, par exemple en tant que tampons contre le changement climatique, en sécurisant les bassins versants et les forêts importantes, et en servant de banques de semences et de gènes.</li> <li>4. Fournir une plateforme permettant aux gestionnaires de APC (État, OSC, secteur privé) de s'engager les uns envers les autres pour apprendre, renforcer la collaboration et résoudre les problèmes.</li> </ol>   |

|                    |   |
|--------------------|---|
|                    | <ol style="list-style-type: none"> <li>5. Comprendre comment le Covid19 et d'autres zoonoses ont eu et peuvent avoir un impact sur l'efficacité et la gestion des APC.</li> <li>6. Évaluer comment l'APAC peut intégrer les décisions, les principaux enseignements et les recommandations du processus post 2020 de la CDB.</li> <li>7. Aborder les questions de sécurité dans les aires protégées, en particulier les aires protégées transfrontalières, et la manière dont elles peuvent contribuer à la paix entre les nations.</li> </ol> <p>À cet égard, le volet organisera le débat autour de cinq thèmes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Statut des APC d'Afrique</b> - Réfléchir à l'étendue des aires protégées et conservées terrestres et marines d'Afrique.</li> <li>2. <b>Gestion efficace des APC d'Afrique</b> - Évaluer le niveau de gestion efficace des APC d'Afrique, y compris la sécurité et le patrimoine culturel associé.</li> <li>3. <b>Les APC d'Afrique, le bien-être humain et les moyens de subsistance</b> - Démontrer le rôle important des APC en tant que catalyseurs de la transformation socio-économique et du développement.</li> <li>4. <b>Participation de la société à la promotion des APC d'Afrique</b> - Démontrer comment l'État, la société civile et le secteur privé contribuent à relever les énormes défis auxquels les APC sont confrontés en Afrique au XXI<sup>e</sup> siècle.</li> <li>5. <b>Connectivité de la conservation en Afrique</b> - Formuler la représentativité et la connectivité de la conservation par le biais de la coopération internationale pour construire des APC résilientes et chercher des solutions de gestion aux défis persistants et émergents auxquels sont confrontés les APC.</li> </ol> |
| Résultats attendus | <p>Les résultats suivants du volet sur les APC sont attendus :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Une appréciation de l'état des APC d'Afrique</b> - Une vue d'ensemble des APC d'Afrique - montrant un système de zones de conservation comprenant l'ensemble des APC, les APC d'Afrique, les APC d'Afrique et les APC d'Afrique.</li> <li>2. <b>Appréciation de l'état de l'efficacité de la gestion et de la gouvernance des APC d'Afrique</b> - Un aperçu de l'état actuel de l'efficacité de la gestion et de la gouvernance des APC d'Afrique.</li> <li>3. <b>Valeur établie des aires protégées et conservées pour les moyens de subsistance et le bien-être humain</b> - Cartographie des biens et services des écosystèmes et quantification des APC en tant que catalyseurs de la transformation et du développement socio-économiques des communautés.</li> <li>4. <b>Rôle établi d'autres mesures de conservation efficaces à l'appui des APC d'Afrique</b> - Un registre des secteurs qui contribuent aux défis auxquels sont confrontés les APC, et des exemples de meilleures pratiques expérimentées par les autorités de gestion et par les aires conservées communautaires et privées.</li> <li>5. <b>Compréhension de l'importance de la connectivité de la conservation</b> - Soutien à une stratégie de connectivité de la conservation en Afrique.</li> </ol>   |
| Actions suggérées  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les gouvernements démontrent la valeur des APC en tant que tampons contre le changement climatique, leur contribution au développement et le rôle qu'ils jouent dans les moyens de subsistance ;</li> <li>2. Les gouvernements s'engagent à contribuer financièrement aux APC par un pourcentage du PIB et en renforçant le soutien aux fonds fiduciaires.</li> <li>3. Adopter le cadre de l'UICN-WCPA et établir un mécanisme de suivi par les pairs pour mesurer les progrès et l'efficacité de la gestion et de la gouvernance des aires protégées en Afrique.</li> <li>4. S'engager à intégrer les principaux enseignements et recommandations du processus post 2020 de la CDB, ainsi que d'autres décisions de la CdP d'octobre 2021, en mettant l'accent sur les APC.</li> <li>5. Adopter la mise en place d'un réseau APAD (Réseau des Directeurs d'Aires Protégées en Afrique) pour les APC avec d'autres groupes d'intérêt, y compris l'Etat, les communautés et le secteur privé, pour travailler en partenariat sur les défis auxquels sont confrontés les APC, et être chargé des examens par les pairs sur le statut de l'efficacité des PCA.</li> </ol>  |

## Volet 2 : Personnes

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| Responsable, co-responsable | Fiesta Warinwa et Monipher Musasa  |
| Autres membres              | Richard Muvunyi, Dickson Ole Kaelo, Maxi Louis, Patrick Nsabimana, Telesphore Ngoga  |
| Titre                       | Les populations et les aires protégées et conservées : Vers un bien-être mutuel  |
| Sommaire                    | Ce courant explorera les moyens de renforcer les relations mutuellement bénéfiques entre les personnes et la nature à l'intérieur et autour des APC. Il mettra en évidence les meilleures pratiques, offrira un espace pour une diversité de voix, y compris celles des femmes, des peuples autochtones, des communautés locales et des jeunes, et développera des actions pratiques et des recommandations pour favoriser un changement de paradigme dans la conservation.  |
| Introduction                | <p>Les APC fournissent des biens et des services écosystémiques qui contribuent de manière substantielle au bien-être humain et dont dépendent la faune et la flore ainsi que les populations, en particulier les communautés vivant dans des écosystèmes forestiers et de savane éloignés et riches en biodiversité, ainsi que dans les zones côtières. Ils maintiennent des processus écologiques essentiels et des fonctions de régulation qui soutiennent la résilience des communautés, préservent les capacités de production qui contribuent aux moyens de subsistance locaux, ainsi que les caractéristiques culturelles, spirituelles et historiques qui font partie de l'identité des populations locales.</p> <p>Les IPLC sont souvent à l'avant-garde de la conservation, dans et autour des aires protégées officielles, et par leurs efforts pour conserver leurs terres et les défendre contre l'exploitation non durable des ressources. Les connaissances traditionnelles, les institutions et les valeurs des IPLC contribuent de manière significative à la compréhension et à la gestion efficace des écosystèmes et des espèces à l'intérieur et autour des APC. Les gens, y compris le personnel des aires protégées, sont les défenseurs de première ligne des terres, de la faune et des ressources naturelles, mettant souvent leur sécurité personnelle en danger. De nombreuses aires protégées en Afrique ont été établies à l'origine sur les territoires traditionnels des peuples autochtones et des communautés locales. Les populations locales vivant dans et autour des aires protégées dépendent des avantages, mais supportent également une grande partie des coûts associés aux aires protégées (par le biais de restrictions de l'utilisation des ressources, de conflits entre l'homme et la faune sauvage, etc.</p> <p>Dans certains endroits, les rôles et les droits des communautés en tant que gardiens de la biodiversité ne sont pas suffisamment reconnus dans les systèmes d'aires protégées et ne reçoivent pas un soutien financier et technique suffisant. Dans d'autres endroits, les modèles exclusifs de conservation et les griefs historiques continuent de créer des conflits entre les aires protégées et les personnes qui vivent à l'intérieur et autour d'elles. La concurrence croissante pour les terres, l'eau et les ressources naturelles entraîne de nouveaux conflits, provoque le rétrécissement de grands écosystèmes et compromet l'intégrité des fonctions des écosystèmes, y compris dans les APC et leurs zones tampons. Le développement d'infrastructures incompatibles et l'extraction de ressources continuent de s'étendre dans les APC. Un environnement sain est un droit de l'homme et un facteur clé pour l'épanouissement des autres droits de l'homme et des libertés - cela présente des opportunités uniques pour intégrer la conservation de la biodiversité dans la société. À l'inverse, les aires protégées en Afrique et dans d'autres régions sont de plus en plus scrutées pour leur rôle dans les violations des droits de l'homme.</p> |
| Vue d'ensemble              | Ce volet explorera les moyens de renforcer les relations mutuellement bénéfiques entre les personnes et la nature à l'intérieur et autour des APC. Il mettra en lumière les profondes relations sociales, culturelles, spirituelles et économiques que les populations du continent  |

|                     |  |
|---------------------|--|
|                     | <p>entretiennent avec leurs paysages terrestres et marins. Nous mettrons en évidence les contributions des populations, y compris les IPLC, les femmes et les jeunes, à la gouvernance et à la gestion des APC, et à la défense de la nature contre une exploitation non durable. Le courant discutera des changements qui sont encore nécessaires dans de nombreuses régions d'Afrique en matière de politique et de pratique pour soutenir et maintenir ces efforts, y compris la reconnaissance des droits à la terre, aux ressources et à la gouvernance locale. Il offrira un espace de dialogue sur les conflits existants, ainsi que sur les héritages historiques des formes de conservation exclusives, et explorera les solutions potentielles.</p>  |
| Champ d'application | <p>Le courant se concentrera sur le rôle des personnes dans et autour des APC, c'est-à-dire ceux qui font partie des systèmes formels d'aires protégées ainsi que d'autres mesures efficaces de conservation par zone (OECM), y compris les territoires autochtones et les aires conservées (ICCA), tant dans les environnements terrestres que marins.</p>  |
| Objectifs           | <p>L'objectif général de ce volet est de développer une vision africaine pour un changement de paradigme dans la conservation, qui conduira à des relations mutuellement bénéfiques entre les populations et les APC. Plus précisément, le groupe de travail</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Présenter des exemples à travers le continent de la contribution des populations à la conservation, y compris les ICCA, les conservatoires, les forêts communautaires, les zones marines gérées localement, etc. et l'implication des détenteurs de droits et des parties prenantes dans la gouvernance et la gestion des aires protégées gouvernementales.</li> <li>2. Évaluer la performance de ces exemples en termes de résultats de conservation, d'équité et de bien-être.</li> <li>3. Débattre et rechercher des solutions aux conflits existants entre les systèmes d'aires protégées et les populations, notamment en ce qui concerne les conflits d'utilisation des ressources, les violations des droits de l'homme, les injustices historiques, les conflits entre l'homme et la faune sauvage, etc.</li> <li>4. Identifier les ressources et les capacités nécessaires pour soutenir, renforcer et diffuser les approches réussies.</li> <li>5. Évaluer comment les cadres politiques actuels facilitent ou entravent la reconnaissance des droits et des contributions des populations à la conservation.</li> <li>6. Développer des recommandations pratiques pour réformer les politiques et pratiques de conservation qui entravent la participation, l'équité et le partage des bénéfices.</li> </ol> <p>Le volet fournira une plateforme pour les différentes parties prenantes (par exemple, les gestionnaires d'aires protégées, les décideurs, les peuples autochtones et les communautés locales, les jeunes, le secteur privé) afin d'entamer un dialogue et de collaborer à l'élaboration de recommandations et de prochaines étapes pratiques. En particulier, le courant donnera autant d'espace que possible aux voix des peuples autochtones, des femmes et des jeunes. Il établira des liens et favorisera le dialogue entre les parties prenantes des pays participants (gouvernements, secteur privé, communautés locales, etc.) qui se poursuivra après le congrès et aboutira à des changements dans les politiques et les pratiques.</p> |
| Résultats attendus  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Connaissances acquises dans différentes parties de l'Afrique sur les modèles et mécanismes réussis d'implication de différents groupes (jeunes, IPLC, femmes, autres) dans la conservation, y compris des exemples de meilleures pratiques et des histoires locales.</li> <li>2. Des priorités stratégiques convenues pour l'action et les prochaines étapes concrètes pour développer un changement de paradigme dans la conservation, y compris la réforme des politiques, les mécanismes de financement, le développement des capacités, etc.</li> <li>3. Engagements conjoints entre les parties prenantes (gouvernements, secteur privé, peuples autochtones et communautés locales, ONG, etc.) sur des APC spécifiques d'un même pays ou d'une région partagée, sur des défis tels que le respect des droits</li> </ol>  |

|                   |   |
|-------------------|---|
|                   | des défenseurs de l'environnement et la volonté de tels engagements clairement exprimée par les gouvernements et le secteur privé.  |
| Actions suggérées | <p>Les participants reconnaissent les contributions uniques de tous les acteurs à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et les APC comme la pierre angulaire de la conservation.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les gouvernements adoptent une politique visant à élever la sagesse et les connaissances coutumières au même niveau que les connaissances scientifiques dans la prise de décision et la formulation des politiques.</li> <li>2. Toutes les parties prenantes conviennent de renforcer en permanence les capacités d'utilisation stratégique et d'exploitation des connaissances traditionnelles de manière à impliquer et à motiver les nouvelles générations.</li> <li>3. Les gouvernements africains adoptent des politiques économiques vertes et inclusives comme voie de croissance et de développement.</li> </ol> |

## Volet 3 : Biodiversité

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| Responsable, co-responsable | Lesle Jansen, Youssouph Diedhiou,   |
| Autres membres              | Leo Niskanen, Louisa Richmond-Coggan, Moreangels Mbizah   |
| Titre                       | La biodiversité de l'Afrique, base de la vie sur le continent   |
| Sommaire                    | <p>La biodiversité est la base de la vie en Afrique. Pourtant, ses valeurs sont souvent cachées et supposées dans la quête du développement. La biodiversité dans et autour des APC a été affectée par le changement climatique, le développement des infrastructures, les espèces invasives et le changement d'utilisation des terres. Le développement sans la conservation de la biodiversité et la prise en compte des personnes qui y sont liées, est voué à l'échec. En reconnaissant l'importance de la gestion de la biodiversité, y compris la nécessité d'une intendance communautaire fonctionnelle, de la connectivité, de la représentativité et de la nécessité d'une restauration écologique, les parties prenantes peuvent collaborer à un réseau plus résilient des APC et de zones environnantes.</p>   |
| Introduction                | <p>En Afrique, la perte de biodiversité a un impact sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des communautés, dont le mode de vie est intimement lié à la nature. Elle a également un impact sur l'économie florissante et robuste de la faune et de la flore, qui repose sur la biodiversité, et sur les personnes qui en bénéficient de manière durable. Il est primordial de promouvoir un discours convaincant pour souligner la pertinence et l'importance de la biodiversité, son importance économique et le rôle que les APC et les populations ont à jouer dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.</p> <p>Ce volet fera le point sur le statut de la biodiversité en Afrique et, en utilisant le prisme des APC, démontrera les valeurs économiques, sociales, culturelles et spirituelles de la biodiversité à de multiples échelles, de la contribution au PIB au niveau communautaire. Cela comprendra la création d'opportunités commerciales, d'emplois et de moyens de subsistance améliorés, ainsi que le respect des systèmes de connaissances indigènes. Elle démontrera comment la gestion de la biodiversité peut générer des utilisations rentables des terres à haute valeur ajoutée et peut coexister avec d'autres formes d'utilisation des terres. Il démontrera que la biodiversité dans les APC et les zones environnantes a des valeurs intrinsèques pour les gens. Le volet proposera ce que les gouvernements et la société civile doivent faire de plus pour protéger et conserver la biodiversité et faire en sorte que les espaces soient sauvegardés pour les générations futures et le développement. Le courant montrera comment la gouvernance des communautés est profondément et durablement liée historiquement à la conservation en Afrique aujourd'hui.</p> |
| Vue d'ensemble              | <p>Ce volet prendra en considération d'autres processus pertinents tels que les sections pertinentes de la stratégie de l'UA sur le commerce illégal d'espèces sauvages, les priorités africaines pour la Décennie des Nations unies pour la restauration, les programmes africains de relance verte pour le redressement post-Covid-19, les résolutions de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement, la CMAE et ce que le groupe africain de négociateurs formule pour le cadre mondial pour la biodiversité à la COP15 en termes d'obstacles à la conservation de la biodiversité, afin de mettre en évidence les exemples de meilleures pratiques qui soutiennent les initiatives à l'échelle de l'Afrique.</p> <p>Le volet évaluera l'état de la biodiversité dans les APC d'Afrique et la manière dont la conservation est une stratégie de développement à plusieurs échelles. Il comprendra le statut de la gouvernance communautaire et la connaissance de la biodiversité et identifiera comment la conservation fait partie intégrante des stratégies de développement à plusieurs échelles à travers des sources nationales, régionales et mondiales. Le volet décrira comment la pandémie de Covid-19 et d'autres zoonoses ont changé les perceptions et influencé la nécessité de valoriser la biodiversité et de promouvoir un débat sur l'utilisation durable de la biodiversité, en particulier dans les régions et les zones où les</p>  |

|                     |  |
|---------------------|--|
|                     | moyens de subsistance, les emplois et le bien-être humain dépendent tellement de l'utilisation durable et de la manière dont elle contribue à sa sauvegarde.   |
| Champ d'application | Les discussions sur la biodiversité couvriront les APC et les zones environnantes, y compris les zones tampons, les corridors de vie sauvage, et engloberont les environnements terrestres et marins.  |
| Objectifs           | <p>Le contenu recoupera plusieurs thèmes (statut, braconnage, utilisation durable, conflits, commerce, changement climatique, espèces envahissantes, industries extractives, infrastructures) et plusieurs habitats et espèces (marins, d'eau douce, désertiques, forestiers, marécages, montagnards). Les objectifs sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Évaluer les connaissances disponibles sur l'état actuel de la biodiversité dans les APC en Afrique.</li> <li>2. Démontrer les meilleures pratiques en Afrique concernant la conservation, la gestion et la valorisation de la biodiversité à l'intérieur des APC, et autour des zones ayant un impact sur la conservation ;</li> <li>3. Montrer les réussites de l'Afrique en matière d'utilisation durable de sa biodiversité, ce qui conduit à une augmentation des espèces biologiques indigènes africaines et au développement économique des communautés dans les APC.</li> <li>4. Utiliser cette plateforme comme un appel à l'action des gouvernements, du secteur privé, de la société civile et des communautés pour un changement de paradigme concernant la conservation de la biodiversité et reconnaître les APC comme des éléments clés.</li> <li>5. Démontrer les liens et les interdépendances entre les pandémies et des écosystèmes et une biodiversité sains.</li> </ol> |
| Résultats attendus  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Vue d'ensemble de l'état de la biodiversité dans les APC d'Afrique au cours des 50 dernières années, montrant les tendances et les dimensions spatiales et identifiant les lacunes dans les connaissances.</li> <li>2. Accord sur une liste de zones clés ou de points chauds de la biodiversité que les gouvernements s'engagent à protéger et à conserver pour la postérité.</li> <li>3. Les États et tous les secteurs du gouvernement reconnaissent la biodiversité comme un atout économique, la valorisent et en tiennent compte dans les stratégies de développement.</li> <li>4. Les gouvernements adoptent des politiques visant à reconnaître les droits d'utilisation durable de la biodiversité.</li> <li>5. Les gouvernements s'engagent à maintenir la biodiversité et des écosystèmes sains afin de prévenir de futures pandémies.</li> </ol>   |
| Actions suggérées   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Adopter les APAC en tant que plateforme africaine sur la biodiversité dans et autour des APC, qui se réunit régulièrement, tire des leçons, est axée sur l'action et implique toutes les parties prenantes.</li> <li>2. Dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'UA, les gouvernements s'accordent sur l'absence de perte nette de biodiversité à l'avenir et restaurent les terres dégradées dans les APC.</li> <li>3. Les gouvernements respectent leurs engagements en matière de restauration des écosystèmes dans le cadre de la décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes et la conservation de la nature.</li> <li>4. Convenir que les zones clés pour la biodiversité ou les points chauds sont cartographiés et clairement classés sous une certaine forme de protection (APC) et deviennent une composante importante et active de l'utilisation des terres et de la planification spatiale, soutenant la détermination des zones clés pour la biodiversité.</li> </ol>   |

## Thème transversal 1 : Gouvernance

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| Responsable, co-responsable | Edmond Moukala, Dode Houehounha  |
| Autres membres              | Enathe Hasabwamariya, Hugues Akpona et Junior Ohouko   |
| Titre                       | Mécanismes de gouvernance pour la sauvegarde de la biodiversité et des aires protégées et conservées en Afrique  |
| Sommaire                    | La gouvernance des APC est la pierre angulaire de la conservation et de la durabilité. Les mécanismes de gouvernance incluent les rôles importants que les institutions africaines et les communautés locales jouent dans la conservation. Ceux-ci seront évalués et des leçons seront tirées afin d'identifier les facteurs importants qui influencent les opportunités et les limites de chaque type de gouvernance sur la conservation. « La gouvernance » fait ici référence aux « <i>interactions entre les structures, les processus et les traditions qui déterminent comment le pouvoir et les responsabilités sont exercés, comment les décisions sont prises et comment les citoyens et les autres parties prenantes ont leur mot à dire</i> ».  |
| Introduction                | <p>Les ressources naturelles sont souvent considérées comme un bien commun. L'Afrique connaît un développement accéléré qui a des répercussions sur les ressources naturelles. Celui-ci s'articule souvent autour de la privatisation, dont l'histoire remonte aux périodes coloniales et postcoloniales. Des approches alternatives émergent pour la gestion des ressources naturelles. L'UICN et la CDB proposent quatre types de modèles de gouvernance par : a) le gouvernement (à différents niveaux) ; b) divers détenteurs de droits et parties prenantes réunis ; c) des entités privées (souvent des propriétaires fonciers) ; et d). Les IPLC, appelés ICCA ou territoires de vie. La « gouvernance » des APC a pris de l'importance et fait référence aux principes, politiques et règles concernant la prise de décision - qui sont vitaux pour toutes les APC.</p> <p>Les APC sont de plusieurs types (parcs nationaux, zones de nature sauvage, zones de safari, réserves de chasse, réserves forestières, zones conservées par les communautés, réserves naturelles, conservatoires privés, fermes à gibier, réserves culturelles, etc. Outre les avantages de la conservation (pour les habitats et les espèces), les APC fournissent d'autres services (par exemple, de la nourriture, de l'eau potable, des médicaments et une protection contre les risques de catastrophes).</p> <p>Au cours de la période coloniale, la faune et les ressources naturelles étaient la propriété de l'État et étaient contrôlées de manière centralisée au profit des puissances coloniales. Depuis l'indépendance, la plupart des APC sont toujours régis par l'État, ce qui représente la forme de gouvernance la plus courante. Cependant, depuis les années 1980 et 1990, on assiste à une évolution de la « conservation forteresse » vers des modèles plus inclusifs impliquant les IPLC. Des modèles de gestion communautaire des ressources naturelles (CBNRM) ont été développés pour améliorer la gestion de l'environnement et accroître l'équité et la justice pour les populations locales qui deviennent des intendants fiables. Il existe également d'autres modèles qui ont été développés et qui impliquent d'autres parties prenantes (privées, OSC).</p> <p>Ces évolutions ont entraîné un changement de politique, qui met davantage l'accent sur la gouvernance, y compris la gouvernance par les IPLC, et sur la création et la gestion des APC plus inclusives. Ces changements mettent en lumière les questions relatives à la gouvernance, par exemple, le niveau et la qualité de la participation des IPLC, l'équité dans la prise de décision, l'équité et le partage des bénéfices, la génération de bénéfices, et la reconnaissance et le respect des droits de l'homme, des terres et des ressources. Malgré les progrès réalisés, les changements substantiels en matière de gouvernance ont souvent été lents à se manifester dans de nombreuses régions d'Afrique.</p> |
| Vue d'ensemble              | De nombreuses APC en Afrique ne peuvent toujours pas garantir la protection de la biodiversité. Dans certaines régions d'Afrique, leur efficacité est minée par les conflits et les empiètements. Le degré d'inclusion des principales parties prenantes est un facteur clé  |

|                     |  |
|---------------------|--|
|                     | <p>de la qualité de la gouvernance des APC. Une gouvernance plus inclusive avec un meilleur partage des bénéfices contribuera davantage à une conservation efficace et équitable et à des bénéfices pour les moyens de subsistance.</p> <p>La gouvernance collaborative ou cogestion, qui implique une gestion partagée entre une agence gouvernementale et des communautés ou des groupes d'utilisateurs, présente un intérêt particulier. Elle offre la possibilité d'adapter les règles et les réglementations aux conditions locales, d'accroître la conformité, d'améliorer la collaboration et de conduire à un engagement et une responsabilisation accrues des parties prenantes.</p>  |
| Champ d'application | <p>Ce thème couvre les aspects de gouvernance affectant les APC et les OECM (Autres mesures efficaces de conservation par zone) en Afrique, y compris ceux gérés par les communautés, les peuples autochtones et le secteur privé. Il existe deux dimensions principales : i) le type de gouvernance, c'est-à-dire qui détient l'autorité, la responsabilité et l'obligation de rendre des comptes pour les décisions clés ; et ii) la qualité de la gouvernance, c'est-à-dire dans quelle mesure les principes convenus sont respectés dans la prise de décision en pratique.</p>   |
| Objectifs           | <p>L'objectif principal de ce thème est d'examiner et d'évaluer les systèmes de gouvernance actuels des APC, d'apprendre et de partager les leçons et de promouvoir les suggestions d'amélioration. On espère qu'une meilleure gouvernance permettra une conservation plus efficace et aura des impacts plus équitables sur les moyens de subsistance. Les moyens prévus pour atteindre cet objectif sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprendre, avant le Congrès, des réunions techniques d'experts régionaux sur les systèmes de gouvernance en évolution, et développer des leçons et des positions.</li> <li>2. Organiser des réunions techniques en ligne avec des experts régionaux sélectionnés afin de préparer les sessions techniques pour les APAC.</li> <li>3. Évaluer la gouvernance afin de déterminer comment l'améliorer pour qu'elle contribue à la conservation et ait des impacts plus équitables sur les moyens de subsistance.</li> <li>4. Discuter de la gouvernance des APC en Afrique en termes de principes, d'arrangements de gouvernance, y compris le rôle des institutions africaines et des IPLC.</li> <li>5. Faire des recommandations pratiques sur la meilleure façon d'avancer en termes de facteurs influençant les opportunités et les limites de chaque type de gouvernance.</li> </ol> |
| Résultats attendus  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Acquisition de connaissances sur les moyens d'améliorer la gouvernance dans les APC par un engagement inclusif des parties prenantes.</li> <li>2. Démonstration de l'efficacité (ou de l'absence d'efficacité) de différents modèles et régimes de gouvernance, y compris les initiatives IPLC, les réformes politiques et de gouvernance, les connaissances traditionnelles et autochtones.</li> <li>3. Démontrer que des modèles de gouvernance inclusifs et réactifs efficaces sont possibles et nécessaires en Afrique.</li> <li>4. Développer et promouvoir des lignes directrices pour une gouvernance inclusive de la gestion des APC en développant un document de position sur la gouvernance de la biodiversité et des APC pour adoption par l'UA.</li> </ol>  |
| Actions suggérées   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les gouvernements et les autres parties prenantes utilisent les politiques et les engagements existants en matière de gouvernance inclusive et équitable pour renforcer tous les types d'APC, y compris les aires gérées par la communauté et le secteur privé.</li> <li>2. Les principaux décideurs politiques des pays et des régions s'engagent pleinement à renforcer les politiques et la législation qui améliorent la gouvernance équitable, le cas échéant.</li> <li>3. Les principales parties prenantes impliquées dans différentes formes de gouvernance des APC, telles que les IPLC, le secteur privé, la société civile et les universitaires, utilisent les cadres juridiques existants et renforcés pour promouvoir la gouvernance équitable.</li> </ol>   |

## Thème transversal 2 : Les conflits

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| Responsable, co-responsable | Dr. Winnie Kiiru, Dr. Dolmia Malachie, Mme Greta Lori   |
| Autres membres              | Dr. Hugo Jachmann, M. Grant Burden, Dr. Naomi Doak.   |
| Titre                       | La résolution des conflits liés à l'utilisation des ressources comme moyen d'assurer la sécurité et la conservation au sein et autour des aires protégées et conservées en Afrique.   |
| Sommaire                    | Les conflits liés à l'utilisation des ressources en Afrique sont complexes et disparates, souvent liés à des héritages historiques et à des développements contemporains. Il est important de comprendre cela lorsque l'on cherche des solutions pour s'attaquer aux causes sous-jacentes, et pas seulement aux symptômes, des conflits, tout en reconnaissant que les mesures de réussite varieront selon le lieu et le contexte.  |
| Introduction                | <p>Les conflits dans le contexte de la conservation et des ressources naturelles entre les populations et les APC sont complexes et souvent caractérisés par des interactions entre l'homme et la faune sauvage, l'utilisation des terres et les conflits armés, le braconnage et le trafic, le commerce de viande de brousse et les incursions de bétail ou de faune sauvage. Les différents secteurs de la communauté vivent les conflits différemment selon le sexe, l'âge, le statut social et le niveau d'éducation. Les conflits traversent les courants de la biodiversité, des aires protégées et des populations.</p> <p>Il n'est pas possible de discuter des aires protégées et des conflits en Afrique sans reconnaître et comprendre le rôle des politiques coloniales et post-coloniales qui ont façonné l'établissement des APC.</p> <p>Le récit typique de la conservation pour une grande partie de l'Afrique est celui de la disparition des troupeaux et des habitats au milieu de l'explosion des populations humaines et des conflits armés. Ce dernier est particulièrement répandu en Afrique de l'Ouest et centrale, et devient souvent le récit central. Cependant, cette situation ne tient pas compte des nombreux points chauds de la biodiversité et des impacts positifs de la conservation qui peuvent être trouvés, malgré les défis des conflits armés et de l'instabilité.</p> <p>Dans de nombreuses régions d'Afrique, les systèmes de parcs nationaux sont restés largement intacts depuis leur création par les puissances coloniales. Certains de ces systèmes se sont développés en conservatoires communautaires. Dans d'autres régions d'Afrique, les réseaux d'APC se sont étendus, mais ils sont souvent associés à des politiques de séparation stricte entre les populations et la conservation.</p> <p>Le manque de capacités, la faiblesse de la gouvernance, la corruption, le manque de financement pour soutenir la recherche et le développement et l'apathie sont des menaces qui ont un impact sur le succès des efforts visant à résoudre les conflits. L'interaction entre ces problèmes systémiques et les menaces croissantes du changement climatique et, plus récemment, l'impact de Covid-19, continue d'influencer les efforts de prévention des conflits par l'adoption de la technologie et de la science. Tous ces éléments ont finalement un impact sur les personnes, les moyens de subsistance et la biodiversité.</p> |
| Vue d'ensemble              | Les APC bien gérées jouent un rôle important dans le maintien de la biodiversité et contribuent à la réussite économique des communautés et des gouvernements. Une approche de gestion qui n'inclut pas de stratégies efficaces pour résoudre les conflits continuera à lutter et aura un impact positif limité sur la conservation de la biodiversité ou sur les populations. L'aménagement du territoire et les approches de résolution des conflits permettent non seulement de réduire les interfaces homme-faune, mais aussi d'améliorer la connectivité et de contribuer à la lutte contre certaines des menaces graves qui pèsent sur la biodiversité. L'engagement responsable des communautés locales par le biais de stratégies de résolution des conflits bien établies peut faciliter le partage des bénéfices, aider à protéger la biodiversité et passer du conflit à la coexistence.   |

|                     |   |
|---------------------|---|
|                     | <p>Ce thème mettra en lumière des études de cas et facilitera les discussions afin de partager les approches réussies en matière de conservation et de résolution des conflits, en se concentrant sur des exemples en Afrique. Il réunira les expériences des praticiens de la conservation avec les chercheurs et les universitaires qui explorent de nouvelles approches pour relever les défis de la coexistence dans un contexte de menaces externes croissantes, afin d'obtenir des résultats positifs pour les populations et la biodiversité grâce à des aires protégées gérées efficacement.</p> <p>La CMAP de l'UICN, l'initiative Larger than Elephants de l'UE, le secrétariat des zones clés pour la biodiversité et le réseau des gestionnaires de aires protégées en Afrique, ainsi que les points focaux nationaux de l'Initiative pour la protection des éléphants contribueront à la base de connaissances afin d'orienter les discussions lors des ateliers et des tables rondes.</p> <p>Le thème organisera des événements parallèles et des ateliers avec les communautés pour discuter des aspects historiques des conflits d'utilisation des ressources et des récits persistants qui compliquent les initiatives de résolution des conflits en Afrique. Le thème mettra en évidence les efforts déployés pour lutter contre le braconnage et le trafic commercial. Nous nous concentrons sur l'utilisation de conservatoires gérés par les communautés et d'actions du CBNRM réussies dans le cadre de la lutte contre le braconnage et le trafic.</p> |
| Champ d'application | Le thème se concentrera sur les questions de conflit spécifiques à l'utilisation des terres, à l'interface homme-faune et aux conflits armés, tout en reconnaissant que le sujet du conflit est beaucoup plus large. Il se concentrera sur des exemples de conflits et sur la manière dont ils sont liés à une gestion efficace des APC en tant que moyens de conservation de la biodiversité et de soutien des moyens de subsistance.  |
| Objectifs           | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réunir des responsables gouvernementaux de haut niveau pour qu'ils s'engagent dans un échange de connaissances en Afrique afin d'identifier les principaux facteurs sous-jacents des conflits liés à l'utilisation des ressources.</li> <li>2. Du conflit à la coexistence en mettant en évidence les approches permettant de prévenir et d'atténuer les conflits, ce qui a un impact positif sur la conservation et les moyens de subsistance, y compris l'aménagement du territoire.</li> <li>3. Promouvoir l'importance et le rôle des communautés locales dans l'identification de solutions efficaces aux conflits homme-faune et dans la lutte contre le braconnage et le trafic commercial.</li> </ol>   |
| Résultats attendus  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Meilleure compréhension de l'impact des conflits sur la vie, les moyens de subsistance et la sécurité des personnes qui dépendent des ressources naturelles pour leur survie.</li> <li>2. Connaissances acquises sur les approches réussies de résolution des conflits, notamment par les organisations gouvernementales et communautaires, les ONG internationales, les ONG et les organisations communautaires.</li> <li>3. Meilleure compréhension de la nécessité de passer du conflit à la coexistence par un engagement politique de haut niveau dans la résolution des conflits.</li> <li>4. Une meilleure compréhension de la nécessité d'intégrer les stratégies d'atténuation des conflits dans la politique nationale.</li> </ol>  |
| Actions suggérées   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. les gouvernements s'engagent à intégrer les stratégies de prévention et d'atténuation des conflits dans la politique nationale et sa mise en œuvre.</li> <li>2. Les gouvernements s'engagent à réduire les conflits en améliorant et en utilisant les outils qui ont un impact immédiat - tels que la planification de l'utilisation des terres, les infrastructures vertes, les mesures d'atténuation du HWC, etc.</li> <li>3. Les parties prenantes s'engagent à œuvrer en faveur de la coexistence dans les zones sujettes aux conflits par le biais d'engagements et d'accords politiques de haut niveau qui font l'objet d'un suivi régulier.</li> <li>4. Les parties prenantes s'engagent à continuer à soutenir et à reproduire les mécanismes efficaces ayant un impact immédiat sur les conflits.</li> </ol>   |

## Thème transversal 3 : Changement climatique

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| Responsable, co-responsable | Harisoa Rakotondrazafy, Sonwa Denis Jean  |
| Autres membres              | Thulani Methula, Chris Zganjar, Kevin Coldrey et Judith Nyunja  |
| Titre                       | Assurer un avenir résilient au climat pour la nature et les personnes dans et autour des aires protégées et conservées en Afrique   |
| Sommaire                    | Les écosystèmes et les APC d'Afrique sont touchés par le changement climatique, qui affecte les populations et a un impact sur la capacité de survie des habitats et des espèces. Pourtant, ils ont aussi le potentiel de relever les défis climatiques auxquels l'Afrique est confrontée. La nature et l'homme bénéficieront de l'utilisation de la science et des connaissances traditionnelles, de solutions à grande échelle et du soutien de politiques et de financements efficaces. L'Afrique doit atténuer le changement climatique et s'y adapter, dans tous les domaines, y compris les environnements terrestres et marins.  |
| Introduction                | <p>Quatre des cinq pays les plus vulnérables au changement climatique se trouvent en Afrique<sup>3</sup>. La hausse des températures, les conditions météorologiques extrêmes, les sécheresses et les inondations ont un impact sur les ressources naturelles, les écosystèmes, la biodiversité, les moyens de subsistance, les infrastructures, le développement économique et le bien-être humain en Afrique. La récente évaluation mondiale de l'IPBES identifie le changement climatique comme l'un des cinq principaux facteurs de perte de biodiversité, entraînant entre 11 et 16 % de l'impact. L'Afrique devrait figurer parmi les continents où la perte d'habitat sera la plus importante d'ici 2050. La réalité de la perte de nature due au changement climatique est critique pour les populations et la biodiversité. Si aucune mesure n'est prise, l'économie mondiale risque de perdre 10 000 milliards de dollars au cours des 30 prochaines années, les pays et régions en développement étant particulièrement touchés<sup>4</sup>.</p> <p>Les APC sont les éléments constitutifs de la conservation qui soutiennent les biens et services humains. Le changement climatique fait peser de graves menaces sur leur efficacité. Les écosystèmes africains sont déjà affectés par le changement climatique, et les impacts futurs devraient être substantiels<sup>5</sup>. Les évaluations de la vulnérabilité au changement climatique réalisées sur 263 aires protégées en Afrique (WWF et Anchor Environmental report, 2018-2020), montrent que 57% sont très vulnérables au changement climatique. Il est crucial de renforcer leur résilience pour sauvegarder la biodiversité africaine et les besoins des populations à l'avenir. D'ici 2100, le changement climatique pourrait entraîner la disparition de plus de 50 % des espèces d'oiseaux et de mammifères africains, une baisse de 20 à 30 % de la productivité des lacs africains et des pertes importantes de la flore africaine<sup>6</sup>.</p> <p>Les APC (dans le cadre d'approches paysagères) ont un énorme potentiel pour répondre de manière holistique aux défis climatiques auxquels l'Afrique est confrontée. Elles font partie des solutions basées sur la nature (NbS) au changement climatique. Elles contribuent à lutter contre le changement climatique en empêchant la perte de carbone de la végétation et du sol et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (atténuation). Les APC d'Afrique stockent environ 13,7 % du carbone du continent<sup>7</sup>. Les aires protégées</p> |

<sup>3</sup> Verisk Maplecroft, 2016 - <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/verisk%20index>.

<sup>4</sup> Roxburgh, T., Ellis, K., Johnson, J.A., Baldos, U.L., Hertel, T., Nootenboom, C., and Polasky, S. 2020. Global Futures: Assessing the global economic impacts of environmental change to support policy-making. Rapport de synthèse, janvier 2020. <https://www.wwf.org.uk/globalfutures>

<sup>5</sup> Niang, I and *al.* 2014. Africa. Dans : Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Part B: Regional Aspects. Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC).

<sup>6</sup> IPBES, (2018). Regional Assessment report on Biodiversity and Ecosystem Services for Africa, Summary for policy makers.

<sup>7</sup> Dudley, N., et al. (2009). "Natural Solutions: Protected areas helping people cope with climate change." IUCN-WCPA, TNC, UNDP, WCS, The World Bank and WWF.

|                     |   |
|---------------------|---|
|                     | tropicales ont réduit d'un tiers les émissions de carbone dues à la déforestation entre 2000 et 2012. Elles aident également les systèmes humains et naturels à faire face aux impacts du changement climatique et à réduire leur vulnérabilité (adaptation).   |
| Vue d'ensemble      | <p>Le thème transversal du changement climatique permettra de :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <i>Partager les preuves et les bonnes pratiques concernant les APC sur les impacts climatiques et le renforcement de la résilience</i> : a). évaluation de la vulnérabilité, des impacts et des risques des APC, de la biodiversité et des populations ; b). importance des scénarios climatiques et de la modélisation pour informer les interventions futures ainsi que des évaluations du carbone ; c). rôle important des connaissances des IPLC, solutions fournies par les APC (NbS, EbA, REDD+, Blue Carbon, initiatives de restauration, etc.)</li> <li>1. <i>valoriser le rôle fondamental joué par les APC car ils font partie de la solution</i> : démontrer les rôles joués par les APC dans la prévention de la perte de carbone, l'augmentation des puits et la lutte contre les impacts et les risques climatiques, y compris leurs contributions en tant que NbS. Mettez en avant les services écosystémiques fournis par les APC pour accroître la résilience des populations et de la nature aux impacts du changement climatique et renforcer la sécurité alimentaire et hydrique.</li> <li>2. <i>Appel aux engagements</i> : étant donné l'ampleur de la perte de biodiversité et des préoccupations climatiques auxquelles l'Afrique est confrontée, c'est l'occasion d'appeler à une action conjointe des acteurs étatiques et non étatiques pour réduire les impacts climatiques sur les aires protégées et accroître leur profil en tant que SNB. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la préparation des cadres post-2020 et de la révision des NDC d'Afrique (où 14 % des pays africains font référence à l'adaptation basée sur les écosystèmes mais ne font pas spécifiquement référence aux APC, et 14 % des pays africains font référence aux APC pour la séquestration du carbone<sup>8</sup>). L'Afrique devrait rejoindre un mouvement mondial comme la déclaration de RedParques<sup>9</sup>.</li> </ol> |
| Champ d'application | <p>Ce thème transversal permettra de :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Soulever l'importance des impacts et des risques actuels et prévus du changement climatique sur les APC et les populations en Afrique et la nécessité de renforcer leur résilience.</li> <li>2. Démontrer comment les APC font partie des stratégies globales de lutte contre le changement climatique (NbS/EBA, REDD+, Blue Carbon, etc.) et sont bien positionnés pour informer les agendas mondiaux (trois conventions des Nations Unies et les ODD).</li> </ol>  |
| Objectifs           | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Consolider les connaissances scientifiques, traditionnelles et les meilleures pratiques sur les APC et le changement climatique.</li> <li>2. Démontrer et promouvoir les APC en tant que NbS pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique.</li> <li>3. Renforcer les contributions des APC pour le climat aux niveaux sous-national, national et régional et soutenir un meilleur positionnement du lien entre les APC et le changement climatique dans les agendas globaux (CBD, UNFCCC et UNCCD) et les SDG.</li> <li>4. Promouvoir un groupe de réflexion africain sur les APC et le changement climatique à partir des plateformes et réseaux existants (formés par les gouvernements, les OSC, les jeunes, les secteurs privés, les IPLC), où les pays africains pourraient (i) faire une déclaration unie et multi-gouvernementale sur le rôle clé des APC dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, et (ii) utiliser cette déclaration pour lancer un groupe de réflexion panafricain pour développer et promouvoir ces idées.</li> <li>5. Mettre en évidence le lien entre les APC, le changement climatique et le COVID 19</li> </ol>  |

<sup>8</sup> Hehmeyer, A., et al. 2019. Enhancing Nationally Determined Contributions through protected areas. WWF and GIZ.

<sup>9</sup> <https://panorama.solutions/en/solution/redparques-declaration-national-commitments-international-interventions>.

|                    |  |
|--------------------|--|
|                    | sur la base de l'approche « One Health » où les APC sont un lien entre la santé humaine et animale.  |
| Résultats attendus | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Cartographie des meilleures connaissances et pratiques disponibles en matière d'APC et de changement climatique.</li> <li>2. Amélioration des connaissances sur le rôle et la valeur des APC en tant que NbS face au changement climatique et démonstration par le partage d'études de cas et de meilleures pratiques.</li> <li>3. Meilleure compréhension de l'importance du rôle des APC dans le changement climatique pour les cadres post 2020 et les révisions des NDC africaines.</li> <li>4. L'établissement d'une stratégie régionale panafricaine et d'une plateforme panafricaine ou d'un groupe de réflexion sur les APC et le changement climatique est soutenu par toutes les parties prenantes des APC.</li> </ol> |
| Actions suggérées  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Adopter l'élaboration d'une stratégie panafricaine sur le changement climatique et les APC comme guide pour favoriser la transformation des connaissances, des solutions, des politiques efficaces et du financement durable en Afrique.</li> <li>2. Accepter de créer un groupe de réflexion panafricain sur le changement climatique et la conservation.</li> <li>3. Les gouvernements s'engagent à donner un rôle plus inclusif et fondamental aux APC en tant que NbS pour le changement climatique dans les cadres post 2020 et les révisions des NDC de l'Afrique.</li> <li>4. L'Union africaine soutient l'alliance avec la déclaration de Redparques afin d'aboutir à une déclaration plus globale.</li> </ol>           |

## Thème transversal 4 : Science, technologie et connaissances indigènes

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| Responsable, co-responsable | Florence Palla et Bernard Guri  |
| Autres membres              | Samuel Kalimunjaye  |
| Titre                       | Comment la science, la technologie et les connaissances indigènes contribuent à la gestion et à l'efficacité des aires protégées et conservées en Afrique.  |
| Sommaire                    | La science et la technologie sont essentielles pour le succès et l'efficacité des APC. L'interface entre les connaissances indigènes et les approches scientifiques modernes peut être adaptée et intégrée dans les contextes spécifiques de la gestion des APC dans de nombreuses régions d'Afrique. Les leçons et les expériences seront analysées et des recommandations seront proposées pour que la science, la technologie et les connaissances indigènes travaillent main dans la main pour une conservation réussie en Afrique.   |
| Introduction                | <p>L'APAC aspire à des solutions africaines aux problèmes des APC africaines. Les connaissances et les méthodes locales et indigènes sont essentielles pour réussir. Cela permettra de relier les approches scientifiques modernes et les pratiques indigènes africaines réussies. Les connaissances indigènes africaines peuvent fournir des stratégies et des réponses innovantes aux problèmes, notamment dans le contexte de la recherche de solutions africaines à la gestion des APC africaines.</p> <p>La gestion des sciences et des technologies peut s'appuyer sur les connaissances traditionnelles et contribuer à sécuriser les écosystèmes et les moyens de subsistance et à améliorer la résilience des communautés. Il est également important que les APC s'adaptent et bénéficient de la révolution numérique. Elles seront plus efficaces si elles intègrent différents outils technologiques pour gérer la conservation.</p>  |
| Vue d'ensemble              | Ce thème analysera les contributions de la science, de la technologie et des connaissances traditionnelles comme base pour améliorer la gestion des APC, et présentera des exemples pour mieux comprendre comment ces innovations peuvent déclencher une transformation de la gestion des APC. Cela permettra d'éclairer la prise de décision en matière de conservation en Afrique et de créer une synergie entre ces différentes innovations tout en tenant compte de leurs limites.  |
| Champ d'application         | Le thème englobera les institutions qui mènent des recherches et développent des technologies pour apporter un soutien et des solutions à la gestion des APC en Afrique. Il examinera les expériences et les leçons tirées du transfert de technologie et de savoir-faire aux praticiens, ce qui mettra en évidence les cas où les connaissances indigènes ont été ou peuvent être utilisées dans des circonstances spécifiques.  |
| Objectifs                   | <p>Les principaux objectifs de ce thème sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier et apprendre des cas où l'interface entre les connaissances scientifiques et traditionnelles a fonctionné dans la gestion des APC.</li> <li>2. Identifier et tirer des enseignements de l'utilisation de technologies adaptables à des contextes spécifiques en Afrique.</li> <li>3. Développer des stratégies pour mobiliser les investissements afin de maintenir les écosystèmes fonctionnels et les connaissances traditionnelles.</li> </ol> <p>Les moyens suggérés pour atteindre les objectifs sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Un webinaire pré-congrès, lié à l'atelier IPLC pré-congrès, pour recueillir différentes propositions pour contribuer aux leçons et recommandations qui impliqueront différentes parties prenantes - femmes, jeunes, populations autochtones, secteur privé et ONG.</li> <li>2. Préparer une exposition sur les « Innovations dans la gestion des aires protégées dans une Afrique post COVID ».</li> <li>3. Présenter les avancées technologiques pour améliorer la gestion des APC afin de</li> </ol> |

|                    |   |
|--------------------|---|
|                    | <p>démontrer l'accessibilité et l'adaptabilité des technologies scientifiques et traditionnelles pour résoudre les problèmes locaux.</p> <p>4. Créer des synergies entre le savoir-faire traditionnel et les outils modernes.</p>   |
| Résultats attendus | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Comprendre comment améliorer au mieux l'interface entre les connaissances scientifiques et traditionnelles.</li> <li>2. Comprendre l'innovation technologique et de processus pour améliorer la gestion des APC et comment ils contribuent au bien-être de la communauté.</li> <li>3. Obtenir des investissements pour maintenir des écosystèmes fonctionnels grâce à la science, à la technologie et aux connaissances indigènes.</li> <li>4. S'appuyer sur ce qui fonctionne (ou ne fonctionne pas) en termes de science, de technologie et de connaissances indigènes afin de combiner les approches et de développer des opportunités pour améliorer la conservation de la biodiversité dans les APC en Afrique.</li> </ol>   |
| Actions suggérées  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les gouvernements et les communautés s'engagent à démontrer l'implication du secteur privé (partenariats public-privé) afin que l'innovation et le manque de compétences n'entraient plus la gestion des APC.</li> <li>2. Les États et les gouvernements s'engagent à démontrer et à promouvoir l'utilisation des connaissances traditionnelles dans le cadre de la politique et de la législation nationales et régionales, et à veiller à ce que cette utilisation soit alignée sur la science et contribue à une meilleure gestion des écosystèmes naturels.</li> <li>3. Mettre en œuvre des orientations politiques claires et réalisables pour soutenir l'innovation et l'adoption de technologies de conservation et respectueuses du climat afin qu'elles aient la confiance nécessaire pour investir dans les APC.</li> <li>4. Veiller à ce que les leçons tirées des efforts politiques en matière de science, de technologie et de connaissances indigènes soient disponibles et mises en œuvre pour un bénéfice mutuel.</li> </ol> |

## Thème transversal 5 : Financement durable

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| Responsable, co-responsable | Sue Snyman et Pauline Nantongo   |
| Autres membres              | Candice Stevens, Kathleen Fitzgerald, Edwin Tambara, Arthur Tuda, Nafeesa Esmail, Aurelie Flore Koumba Pambo, Ronald Gashumba  |
| Titre                       | La résilience et la durabilité financières sont la clé du succès à long terme des aires protégées et conservées en Afrique.  |
| Sommaire                    | Les APC d'Afrique sont à la base de la santé et du bien-être de l'homme ainsi que des économies. Les APC et les paysages bien gérés procurent d'innombrables avantages mais sont confrontés à d'importantes contraintes financières. Environ 90% des aires protégées en Afrique sont sous-financées et parmi celles-ci, les budgets moyens ne représentent que 10 à 20% de ce qui est nécessaire. Le financement et les ressources des APC et des paysages gérés nécessitent une attention particulière afin que leur potentiel environnemental, social et économique soit pleinement atteint. Les mécanismes de financement durable sont essentiels pour garantir les réseaux d'APC africains et débloquer leurs opportunités économiques.  |
| Introduction                | <p>Ce thème se concentrera sur le financement de la conservation et l'économie de la faune sauvage - c'est-à-dire l'investissement financier par le biais de divers mécanismes, tels que les obligations et les subventions, ainsi que les activités génératrices de revenus, par exemple, l'écotourisme, la chasse, l'élevage de la faune sauvage, les projets de carbone, les produits forestiers non ligneux et les domaines de la faune sauvage. Le thème présentera des mécanismes de financement innovants qui vont au-delà des modèles traditionnels de financement et de génération de revenus, et inclura une discussion sur le rôle du gouvernement dans le financement durable.</p> <p>Des solutions innovantes et durables sont nécessaires pour résoudre la crise actuelle de la biodiversité, qui peut être atténuée par des APC efficaces, mais malheureusement, ceux-ci sont largement sous-financés, ce qui déstabilise souvent les opérations et la gestion. Les pertes de revenus touristiques liées à la pandémie de COVID-19, combinées aux réductions des allocations budgétaires gouvernementales (les gouvernements donnant la priorité à d'autres secteurs de l'économie et aux sauvegardes sociales), ont augmenté les déficits de financement et la capacité à générer des fonds. Cela met en évidence la fragilité des modèles actuels de financement de la conservation et le besoin de diversification.</p>  |
| Vue d'ensemble              | <p>Des sessions pratiques sur des mécanismes particuliers et des solutions innovantes, tels que REDD+, PES, Conservation Trust Funds, pipelines pour les projets bancables et solutions sur mesure seront menées par des praticiens qui ont mis en œuvre et géré des projets réussis. Nous nous appuyerons sur des exemples africains, assurerons une représentation géographique et inclurons des exemples d'autres régions afin de partager l'apprentissage et les meilleures pratiques. Voici quelques idées de sessions :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Apprendre des partenariats de gestion collaborative autour des ingrédients clés de la durabilité et du succès.</li> <li>2. Un panel interactif et dynamique sur l'économie de la faune (faune et flore, marine et terrestre) discutera de la manière de créer un environnement propice à l'investissement, et de ce qui est nécessaire en matière de changement de politique et de réforme pour réussir à développer l'économie de la faune/biodiversité. Cela comprendra des discussions sur les options innovantes et la mise en place d'un ensemble d'options pour améliorer la résilience.</li> <li>3. Une session sur ce qu'il faudra pour construire le marché intérieur et une plus grande résilience dans l'industrie du tourisme basé sur la conservation.</li> <li>4. Des tables rondes sur le financement de la conservation, les possibilités de conversion de la dette en nature, les obligations, les fonds fiduciaires pour la conservation, le financement de la permanence, qui est un mécanisme utilisé avec succès dans le</li> </ol> |

|                     |  |
|---------------------|--|
|                     | <p>monde entier et dont l'Afrique peut tirer des enseignements. Le thème examinera les approches de financement mixte, combinant le financement philanthropique ou public avec l'investissement commercial, les obligations et les fonds fiduciaires.</p>  |
| Champ d'application | <p>Ce thème met en lumière différentes options innovantes de financement et d'aide financière, les moyens de diversifier le financement et l'aide financière, ainsi que les activités liées à l'économie de la faune et de la flore sauvages, dans le but ultime de soutenir la durabilité, ainsi que la manière dont les approches peuvent être mises à l'échelle pour réduire et diversifier les risques, et accroître l'utilisation efficace et durable des ressources.</p> <p>Nous nous appuyerons sur des modèles réussis en Afrique pour présenter des exemples, tels que le Debt for Nature Swap aux Seychelles, le projet REDD+ Kasigau au Kenya, le Moz Bio Conservation Trust Fund ; et des instruments fiscaux, par exemple, en Afrique du Sud, le Blended Financial Mechanism in Trees for Global Benefit, et le Nairobi Water Fund.</p> <p>Nous documenterons et partagerons les leçons pratiques à reproduire et à mettre à l'échelle. Nous examinerons les modèles émergents et discuterons de leur potentiel, des défis à relever et de ce qui est nécessaire pour garantir le succès. Par exemple, le rôle des projets bancables et l'opportunité des marchés ESG (Environnement et Gouvernance Sociale) au niveau mondial, en particulier lorsque les impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance peuvent être mesurés et modélisés.</p> <p>Nous défendrons l'idée que si les gouvernements, les communautés et le secteur privé peuvent garantir un financement durable et résilient (national et international), proportionnel à la contribution de l'Afrique à la biodiversité mondiale, et réinvestir ces fonds dans l'actif (la nature), cela favorisera la conservation et le développement économique à long terme.</p> |
| Objectifs           | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Présenter des modèles de financement de la conservation réussis et innovants en Afrique et dans le monde entier.</li> <li>2. Améliorer les connaissances pour développer des solutions de financement sur mesure pour les APC.</li> <li>3. Améliorer la compréhension des mécanismes financiers clés et équiper les participants d'outils et d'approches pratiques.</li> </ol>   |
| Résultats attendus  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Partager l'apprentissage et les meilleures pratiques liées à une économie diversifiée de la vie sauvage et aux options de financement de la conservation pour renforcer la résilience et assurer un financement durable de la conservation en Afrique.</li> <li>2. Identifier les actions nécessaires pour justifier et soutenir un environnement favorable à l'investissement vert.</li> <li>3. Comprendre les opportunités d'investissement pour la croissance de l'économie des espèces sauvages et les stratégies d'investissement pour chaque pays.</li> <li>4. Publication éventuelle liée au thème et basée sur les discussions du Congrès.</li> </ol>  |
| Actions suggérées   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Collecter et fournir des données sur la contribution de l'économie des espèces sauvages et démontrer que la valeur est prise en compte dans la comptabilité, afin que les gouvernements reconnaissent pleinement la biodiversité comme un atout stratégique essentiel et investissent dans ce domaine.</li> <li>2. Les pays ont ou nomment des groupes de travail nationaux sur le financement de la conservation au sein du Trésor national et/ou de la présidence.</li> </ol>  |

## Thème transversal 6 : Infrastructure matérielle

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| Responsable, co-responsable | Lucy Waruingi et Adam Ceesay  |
| Autres membres              | Wendy Collinson; Kishaylin Chetty; Lt. Colonel Abdou Aziz; Lourens Leeuwner; Dr. Ian T. Little  |
| Titre                       | Réduire l'impact des infrastructures physiques sur les écosystèmes et la biodiversité dans les paysages clés d'Afrique.   |
| Sommaire                    | Le développement des infrastructures est synonyme de croissance économique et de progrès sociétal pour un pays. En Afrique, les projets d'infrastructures physiques se développent rapidement dans de nombreuses régions et de nombreux pays, souvent avec peu ou pas de considération pour les impacts et les implications à long terme sur les personnes et l'environnement, où les coûts cachés pourraient être des impacts sociaux et environnementaux négatifs et des dommages irréversibles aux services écologiques. Les gouvernements africains doivent poursuivre des initiatives d'infrastructures durables, avec des approches intégrées, pour soutenir les ODD.   |
| Introduction                | <p>L'Afrique est confrontée à deux dilemmes en matière de conservation : a) l'Afrique doit passer à un modèle de conservation économiquement et socialement inclusif reflétant les valeurs et les priorités de développement africaines et b) l'Afrique a besoin de développement économique en réponse à la croissance démographique, à la croissance économique et à l'urbanisation. Alors, comment conserver et inclure les priorités de conservation face à un développement économique, une croissance démographique et une urbanisation rapides ?</p> <p>L'infrastructure physique est l'un des moyens de favoriser le développement économique. L'Afrique connaît actuellement le plus grand boom des infrastructures physiques de son histoire, estimé à 130-170 milliards de dollars par an. Les projets d'infrastructure sont vastes, à long terme, complexes et ont des conséquences sociales et politiques potentiellement massives. L'Afrique est le continent qui s'urbanise le plus rapidement au monde. D'ici 2050, le continent comptera plus de citadins que de ruraux. Au fur et à mesure que les villes se développent, elles nécessitent davantage d'infrastructures physiques pour le transport, l'eau, la nourriture, les eaux usées et l'énergie. L'impact écologique des villes dépasse les frontières de la ville pour atteindre les zones périurbaines et rurales. Il est essentiel de comprendre les liens entre les villes en expansion et les écosystèmes ruraux.</p> <p>Toutes les infrastructures ne sont pas bonnes. Les APC peuvent soutenir les infrastructures intelligentes du point de vue du climat et de l'environnement d'une manière qui transcende les secteurs et les disciplines. Le défi consiste à faire les bons choix en termes d'infrastructures physiques et écologiques. Comment gérer les compromis et comment créer des espaces démocratiques pour une plus large participation des citoyens aux décisions concernant ces investissements ? Comment les questions de gouvernance et de transparence peuvent-elles conduire à de meilleurs choix avant que les décisions ne soient prises au niveau gouvernemental ?</p> <p>L'impact des infrastructures physiques sur les APC (et les espèces menacées en général) doit être considéré dans le contexte des paysages. Alors que les limites des paysages, qui incluent les APC, sont définies par des paramètres écologiques, de biodiversité et de bassin versant, le fonctionnement de ces paysages est impacté et influencé par les processus décisionnels aux niveaux national et régional. Les décisions nationales et régionales en matière d'infrastructures ont des répercussions importantes sur de nombreux paysages africains, si ce n'est tous. Le résultat net pourrait être une fragmentation et une perturbation de la connectivité écologique des paysages emblématiques.</p> |
| Vue d'ensemble              | Nos actions d'aujourd'hui doivent être informées et inspirées par l'avenir que nous souhaitons pour les pays et les paysages africains. La réflexion sur l'avenir offre une   |

|                            |  |
|----------------------------|--|
|                            | <p>perspective ouverte qui nous permet de créer des futurs imaginaires grâce à la planification de scénarios. Elle nous permet d'explorer de nouveaux choix et de nouvelles voies pour la trajectoire de développement de l'Afrique. La réflexion prospective peut aider à faire les meilleurs choix en matière de nature et de développement économique, et peut :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Être une approche puissante pour conduire la réflexion depuis les initiatives stratégiques à court terme jusqu'à celles à plus long terme.</li> <li>2. Concevoir des initiatives répondant aux défis et fournir des solutions pour un avenir souhaité.</li> <li>3. Aider à identifier les capacités et les lacunes existantes dans les agences gouvernementales, les institutions académiques, les OSC et les institutions de financement du développement pour une nouvelle réflexion afin de faire face aux nouveaux défis.</li> <li>4. Fournir des communications fondées sur des données probantes mettant en évidence des histoires autour de la réflexion sur l'avenir et des compromis entre le développement économique et les infrastructures écologiques, qui peuvent soutenir l'influence politique et le lobbying pour un développement plus équitable.</li> <li>5. Transformer la façon dont les infrastructures sont conçues, financées et mises en œuvre nécessite une gouvernance institutionnelle forte.</li> </ol> |
| <p>Champ d'application</p> | <p>Ce thème adoptera une approche holistique qui ne se limite pas aux zones protégées et conservées, mais s'inscrit dans le cadre d'objectifs de développement plus larges aux niveaux régional et national et fait partie de paysages urbains plus vastes. Et les impacts devraient reconnaître les aspects sociaux du développement des infrastructures.</p> <p>Une étude de cas sur l'infrastructure écologique de Benefits of Nature et la manière dont elle soutient le développement durable sera développée. Elle s'appuiera sur des outils et des méthodes appropriés, par exemple les approches multipartites et du secteur privé en matière d'infrastructures résistantes au climat. Des exemples de bonnes pratiques en Afrique et dans d'autres régions d'Asie et d'Amérique du Sud seront présentés afin de partager les connaissances et les expériences. En renforçant la résilience, nous lierons l'influence de COVID-19 dans les plans et dépenses futurs des gouvernements en matière d'infrastructures, alors que les économies élaborent des stratégies de relance.</p>   |
| <p>Objectifs</p>           | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Explorer les meilleures pratiques pour réduire l'impact des infrastructures physiques sur la biodiversité et les services écosystémiques à l'intérieur et à l'extérieur des pays.</li> <li>2. Attirer l'attention sur les avantages de l'intégration de la pensée, des outils et des méthodes de l'avenir écologique dans la planification et promouvoir un meilleur équilibre entre les infrastructures physiques et écologiques pour minimiser les impacts sur la biodiversité et promouvoir l'utilisation de ces outils de conservation et de planification du paysage à l'échelle nationale et africaine.</li> <li>3. Explorer les mécanismes permettant d'intégrer des sauvegardes sociales et environnementales efficaces pour soutenir des infrastructures physiques résilientes et durables.</li> </ol>  |
| <p>Résultats attendus</p>  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Exploration de méthodes d'atténuation efficaces permettant de réduire l'impact des infrastructures sur la biodiversité et les paysages, fondées sur les normes environnementales applicables aux bâtiments.</li> <li>2. Recommandations visant à intégrer les garanties environnementales et sociales dans les lois, les politiques et les pratiques afin de favoriser le développement des infrastructures.</li> <li>3. Sensibilisation des parties prenantes à la valeur de la pensée et des outils du futur pour la planification, la conception et le financement des infrastructures.</li> <li>4. Sensibilisation au rôle des infrastructures écologiques dans la réduction de la perte de biodiversité et la création d'infrastructures résistantes au climat.</li> <li>5. Amélioration de la transparence et de l'implication précoce de toutes les parties prenantes dans les plans de développement gouvernementaux à grande échelle afin de</li> </ol>   |

|                   |  |
|-------------------|--|
|                   | permettre au secteur public de participer à la planification avant les investissements multilatéraux ou intergouvernementaux.  |
| Actions suggérées | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les gouvernements s'engagent à adopter des politiques visant à intégrer des mesures de protection sociale et environnementale dans la conception, le financement et la mise en œuvre des projets d'infrastructures physiques.</li> <li>2. Toutes les parties prenantes (y compris les gouvernements, les investisseurs et le secteur privé) doublent leurs investissements dans les infrastructures écologiques dans le cadre d'un passage à des infrastructures résistantes au climat.</li> <li>3. Les gouvernements et le secteur privé adoptent des politiques en faveur d'une réflexion sur l'avenir écologique dans la planification des infrastructures physiques.</li> <li>4. Les gouvernements et les organismes régionaux adoptent les recommandations critiques des ateliers pré-congrès de la Jeunesse Africaine et de l'IPLC, et les engagent activement dans les politiques et la planification à venir.</li> </ol> |

## Atelier de pré-congrès : Les jeunes sont les futurs gardiens des aires protégées et conservées - Résumé

Dans le cadre du processus menant au congrès, le volet 2 organisera deux ateliers pré-congrès pour les jeunes et les peuples autochtones et les communautés locales. Environ 75 % des Africains ont moins de 35 ans et sont considérés comme des jeunes. C'est à ces groupes de personnes que l'Afrique léguera son patrimoine de conservation. Pour s'assurer qu'ils deviennent des parties actives et respectées des solutions pour améliorer la conservation en Afrique, un atelier de deux jours sera organisé pour explorer les questions importantes pour les jeunes. S'appuyant sur le Sommet de la jeunesse de l'UICN d'avril 2021, le volet organisera également un Sommet virtuel de la jeunesse africaine sur l'environnement. La participation virtuelle proviendra, entre autres, de la participation de l'Afrique au Sommet de la jeunesse et des 100 jeunes les plus influents en Afrique en matière de conservation, voire des 100 jeunes Africains les plus influents (<https://www.africayouthawards.org/2020-100-most-influential-young-africans/> ; et <https://top100youth.africa/> )

Cet atelier de deux jours permettra d'explorer les questions importantes pour les jeunes et de les préparer afin qu'ils puissent s'engager pleinement dans les volets et les thèmes transversaux de l'APAC. Le volet 2 de l'APAC a la responsabilité générale d'organiser cet atelier pré-congrès.

## Atelier de pré-congrès : Respecter le rôle des peuples autochtones et des communautés locales dans la conservation - Résumé

Les peuples autochtones et les communautés locales (IPLC) conservent, avec des droits et des responsabilités, de vastes zones de terres conservées en Afrique - en tant que conservatoires, zones conservées par les autochtones et les communautés, sites naturels sacrés, entre autres modèles. Cet atelier aidera les IPLC à faire valoir l'importance de leur rôle dans la conservation de la biodiversité et des aires conservées d'Afrique. Cet atelier préparera également les participants à s'engager pleinement dans les trois volets et les six thèmes transversaux. Le volet 2 de l'APAC a la responsabilité générale d'organiser cet atelier pré-congrès.

Pour les peuples autochtones et les communautés locales (IPLC), l'atelier de deux jours les aidera à faire valoir l'importance de leur rôle dans la conservation de la biodiversité et des aires protégées d'Afrique. Les deux ateliers sont destinés à préparer les jeunes et les IPLC à s'engager pleinement dans les trois autres volets et les six thèmes transversaux.

## Annexe 1: Note informelle sur les aires protégées et conservées (APC) pour l'APAC

Dans le passé, il y a eu une tendance nationale et mondiale à se concentrer sur les domaines de conservation appartenant à l'État et contrôlés par lui. Cette tendance est en train de changer et l'APAC contribuera à faire évoluer le discours pour englober diverses formes d'aires conservées par les communautés, d'aires privées protégées et conservées, ainsi que des aires protégées officielles appartenant à l'État. Ces différents types d'APC peuvent tous entrer dans les catégories I-VI des aires protégées de l'UICN, même s'ils ne sont pas tous officiellement reconnus comme tels. Cette brève note résume chacune de ces trois grandes catégories dans cette courte annexe informelle.

### 1. Aires protégées appartenant à l'État<sup>10</sup>

Les aires protégées - parcs nationaux, aires de nature sauvage, aires conservées par les communautés, réserves naturelles - sont un pilier de la conservation de la biodiversité et contribuent également aux moyens de subsistance des populations, en particulier au niveau local. Les aires protégées sont au cœur des efforts de conservation de la nature et des services qu'elle nous fournit - nourriture, approvisionnement en eau potable, médicaments et protection contre les effets des catastrophes naturelles. Leur rôle dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique est de plus en plus reconnu. On estime que le réseau mondial d'aires protégées stocke au moins 15 % du carbone terrestre - du moins d'après la Planète protégée<sup>11</sup>, qui est la source de données la plus récente sur les aires protégées et les autres mesures efficaces de conservation par zone (OECM), mise à jour mensuellement grâce aux contributions des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des propriétaires fonciers et des communautés.

Aider les pays et les communautés à désigner et à gérer des systèmes d'aires protégées sur terre et dans les océans est très important, tout comme la conservation des espèces. Les systèmes de zones protégées et conservées gérés efficacement sont reconnus comme des instruments essentiels pour atteindre les objectifs de la [Convention sur la diversité biologique](#) et les [Objectifs de développement durable](#).

Il existe 6 catégories d'aires protégées (catégories I à VI) sur lesquelles se fondent les lignes directrices relatives aux aires protégées<sup>12</sup>. Lorsqu'on parle des aires protégées, on se réfère souvent au domaine officiel des aires protégées « appartenant à l'État ». Ces aires sont sous la responsabilité du gouvernement et de ses directeurs des zones protégées (ou de la faune, ou de l'environnement, des forêts, de la pêche ou d'une combinaison des deux). Les gens ont tendance à mieux connaître le « domaine des aires protégées appartenant à l'État ». La réalité est que la conservation est et sera mieux réalisée en combinaison (État, communauté, privé). En effet, il est probable que les OECM et les aires protégées privées prennent de l'importance.

### 2. Autres mesures efficaces de conservation par zone (OECMs)<sup>13</sup>

« Autres mesures efficaces de conservation par zone » (OECM) sont une désignation de conservation pour les zones qui réalisent une conservation *in-situ* efficace en dehors des zones protégées. De 2015 à 2018, un groupe de travail de la CMAP sur les OECM a fourni des conseils techniques aux Parties à la CDB sur les OECM ([Rapports](#)). En 2018, les Parties à la CDB ont convenu de principes directeurs, de caractéristiques communes et de critères pour l'identification des OECM ([Décision 14/8 de la CDB](#)). « Autres mesures efficaces de conservation par zone » est définie par la CDB comme suit :

<sup>10</sup> <https://www.iucn.org/theme/protected-areas/about>

<sup>11</sup> <https://www.protectedplanet.net/en>

<sup>12</sup> <https://www.iucn.org/theme/protected-areas/about/protected-area-categories> and see <https://portals.iucn.org/library/node/30018>

<sup>13</sup> <https://www.iucn.org/commissions/world-commission-protected-areas/our-work/oecms> and see <https://portals.iucn.org/library/node/48773>

*Une zone géographiquement définie autre qu'une aire protégée, qui est régie et gérée de manière à obtenir des résultats positifs et durables à long terme pour la conservation in situ de la biodiversité, avec les fonctions et services écosystémiques associés et, le cas échéant, les valeurs culturelles, spirituelles, socio-économiques et autres valeurs pertinentes au niveau local (CBD, 2018).*

Les gouvernements, les organisations, les peuples autochtones et les communautés locales (IPLC) peuvent appliquer les orientations volontaires sur les OECM pour identifier, reconnaître et soutenir les OECM, et communiquer les données sur les OECM à la [Base de données mondiale sur les OECM](#) au Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature de l'ONU Environnement (PNUE-WCMC). L'identification des OECM a permis d'accroître la reconnaissance et le soutien de la conservation efficace qui a lieu en dehors des zones protégées actuellement désignées dans le cadre d'une série de régimes de gouvernance et de gestion, mis en œuvre par divers acteurs, y compris les peuples autochtones et les communautés locales, le secteur privé et le gouvernement. Les OECM peuvent inclure les ICCA - Indigenous and Community Conserved Areas<sup>14</sup> - qui font référence à la pratique séculaire, répandue, diverse et dynamique selon laquelle les zones sont conservées par les IPLC, par exemple, les bosquets sacrés et les sites naturels sacrés, les refuges pastoraux de la saison sèche, etc. Les OECM peuvent être très nombreux et très étendus. Par exemple, le nombre de bois sacrés dans le monde se situe entre un quart et un demi-million. Les OECM peuvent :

- Promouvoir une gouvernance équitable, une gestion efficace et des résultats positifs en matière de conservation.
- Accroître la couverture des zones écologiquement représentatives et particulièrement importantes pour la biodiversité et les fonctions et services des écosystèmes.
- Soutenir la reconstitution des espèces menacées.
- Améliorer la connectivité entre les aires protégées et conservées et entre les paysages terrestres et marins.
- Favoriser l'engagement avec un large éventail de détenteurs de droits et de parties prenantes qui contribuent à la conservation des zones en dehors des aires protégées.
- Soutenir les moyens de subsistance durables et fournir un cadre pour aider à transformer les pratiques sectorielles.
- Lutter contre le changement climatique en contribuant à la réalisation d'objectifs de réduction nette des émissions de gaz à effet de serre et en renforçant la résilience aux impacts physiques du changement climatique grâce à des solutions fondées sur la nature.

### 3. Aires protégées privées (PPA)

Les aires protégées privées sont souvent méconnues, malgré leur contribution importante à la conservation. Ces aires, qui répondent à la définition d'une aire protégée, sont sous gouvernance privée, sont très diversifiées et impliquent un large éventail de personnes et d'organisations. Mais il y a des défis et des opportunités qui peuvent être différents de ceux rencontrés par les aires protégées gouvernementales. La CMAP de l'UICN a un groupe de spécialistes sur les PPA et la gestion de la nature<sup>15</sup>.

Alors que plusieurs milliers d'APP existent dans le monde, elles ne sont pas toujours reconnues, soutenues ou encouragées par les gouvernements. Lorsqu'ils sont correctement soutenus, ils ont un énorme potentiel pour relier les aires protégées à travers le paysage terrestre et marin, et pour conserver des espèces importantes qui pourraient autrement être négligées. Les meilleures pratiques peuvent aider les propriétaires fonciers à conserver ces avantages en veillant à ce que leurs APP soient bien gérés, suffisamment financés et garantis pour l'avenir.

Sur la base des Lignes directrices de l'UICN relatives aux aires protégées privées<sup>16</sup>, les APP peuvent être établies en dehors de la communauté de conservation typique. Une APP peut relever de la

<sup>14</sup> <https://www.iccaconsortium.org/>

<sup>15</sup> <https://www.iucn.org/commissions/world-commission-protected-areas/our-work/privately-protected-areas-and-nature-stewardship>

<sup>16</sup> <https://portals.iucn.org/library/node/47916>

gouvernance privée (c'est-à-dire d'individus et de groupes), d'organisations non gouvernementales (ONG), de sociétés (sociétés commerciales existantes et sociétés créées par des groupes de propriétaires privés pour gérer des groupes d'APP) ; de propriétaires à but lucratif, d'entités de recherche (par exemple, universités, stations de terrain) ou d'organisations religieuses. Les lignes directrices traitent du rôle que les réseaux de propriétaires fonciers peuvent jouer pour relier des praticiens et des initiatives de conservation autrement isolés. Les PPA peuvent être utilisés pour accroître leur visibilité et leur permettre d'être comptabilisés dans les objectifs internationaux de conservation tels que l'objectif 11 d'Aichi et les objectifs post 2020 de la CDB.